

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE LA COMMUNICATION, DES TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION ET DES MEDIAS

**STRATEGIE SECTORIELLE POUR LA MISE EN ŒUVRE
DU PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT
(PND BURUNDI 2018 - 2027)**

Bujumbura, février 2021

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX.....	4
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	5
0. INTRODUCTION	7
0.1. Contexte	7
0.2. Intérêt de la stratégie sectorielle	8
0.3. Vision du Ministère.....	9
0.4. Méthodologie d'élaboration de la stratégie sectorielle	9
0.5. Structure du document.....	11
1. DIAGNOSTIC DU SECTEUR A LA VEILLE DE LA STRATEGIE	12
1.1. Généralités.....	12
1.1.1. Sous-secteur des TIC	13
1.1.2. Sous-secteur des Médias et de la Communication	16
1.1.3. Sous-secteur des Postes	20
1.2. Analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM)	21

2. AXES D'INTERVENTION, OBJECTIFS STRATEGIQUES, PROGRAMMES ET PROJETS PRIORITAIRES	31
2.1. Alignement des objectifs de la stratégie sectorielle aux objectifs du PND.....	31
2.2. Objectifs stratégiques, programmes et projets prioritaires	38
2.2.1. Sous-secteur des TIC	38
2.2.2. Sous-secteur des Médias et de la Communication	77
2.2.3. Sous-secteur des Postes	105
3. CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE, DE FINANCEMENT ET DE SUIVI-EVALUATION.....	144
3.1. Cadre institutionnel de mise en œuvre.....	144
3.2. Mécanismes de financement	146
3.3. Cadre institutionnel de suivi-évaluation	146
3.4. Montage institutionnelle de mise en œuvre, financement et suivi-évaluation	147
4. CONCLUSION	148

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Analyse FFOM du sous-secteur des TIC

Tableau 2 : Analyse FFOM du sous-secteur des Médias et de la Communication

Tableau 3 : Analyse FFOM du sous-secteur des Postes

Tableau 4 : Alignement des objectifs de la stratégie sectorielle aux objectifs du PND

Tableau 5 : Cadre logique du sous-secteur des TIC

Tableau 6 : Cadre logique du sous-secteur des médias et de la communication

Tableau 7 : Cadre logique du sous-secteur des Postes

SIGLES ET ABREVIATIONS

BERNet: Burundi Educationnel and Research Network

FSU : Fonds de Service Universel

PND : Plan National de Développement

SETIC : Secrétariat Exécutif des Technologie de l'Information et de la Communication

SS : Stratégie Sectorielle

PND : Plan National de Développement

TIC : Technologie de l'Information et de la Communication

SS : Stratégie Sectorielle

RTNB : Radio Télévision Nationale du Burundi

PPB : Publications des Presses Burundaises

ABP : Agence Burundaise de Presse

CIEP : Centre d'Information, Education et Communication en matière de Population et de Développement

ONATEL : Office Nationale des Télécommunications

SETIC : Secrétariat Exécutif des TIC

FSU : Fonds de Service Universel

RNP : Régie Nationale des Postes

BRB : Banque de la République du Burundi

FFOM : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces

ARCT : Autorité de Régulation et Contrôle des Télécommunications

FAI : Fournisseur d'Accès Internet

COMGOV : Communication du Gouvernement

ONA : One Network Area

PNDTIC : Politique Nationale de Développement des TIC

MBPS : Méga Bits Par Seconde

CNC : Conseil National de la Communication

CFM : Centre de Formation des Médias

CERA : Centre d'Etude et de Recherche en Audiovisuel

DHL : Dalsey Hillblom and Lynn (Société de transport de colis et courriers)

FEDEX : Federal Express (Société de transport de colis et courriers)

ARAMEX : Arab American Express (Société de transport de colis et courriers)

UPAP : Union Panafricaine des Postes

UPU : Union Postale Universelle

EACO : East African Communication Organisation

COPTAC : Conférence des Postes et Télécommunications de l'Afrique Centrale

0. INTRODUCTION

0.1. Contexte

Depuis juin 2018, le Burundi s'est doté d'un Plan National de Développement (PND Burundi 2018-2027). Celui-ci constitue un instrument de planification stratégique à l'horizon 2027 dont l'objectif à long terme est de réaliser des réformes structurelles, sectorielles et institutionnelles en vue de mettre en place des bases pour une croissance forte, soutenue et inclusive (Enjeu 1), une gouvernance axée sur la sauvegarde de la souveraineté nationale (Enjeu 2) et des mécanismes efficaces et efficients de mobilisation de ressources, capitalisation de la coopération et recherche du financement innovant (Enjeu 3).

Pour répondre à ces trois enjeux, le PND Burundi 2018-2027 donne des orientations en définissant les axes d'intervention et les objectifs stratégiques assortis de programmes, projets prioritaires et actions à réaliser dans chaque secteur.

Le constat est que le Ministère de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias intervient dans les axes 2, 5 et 13 qui s'inscrivent dans une perspective de contribuer à une croissance soutenue et inclusive pour une résilience économique et un développement durable (enjeu 1) et à une gouvernance axée sur la sauvegarde de la souveraineté nationale (enjeu 2). Il s'agit de :

- Axe 2, Enjeu 1 : Développement des infrastructures (Energie, Eau potable, Transport, TIC) ;

- Axe 5, Enjeu 1 : Renforcement du système éducatif et amélioration de l'offre de formation ;
- Axe 13, Enjeu 2 : Gouvernance.

Dans la perspective d'impulser la mise en place des outils d'opérationnalisation du PND, le Gouvernement a recommandé aux ministères, à travers la correspondance N/Réf : 121/VP2/2655/2018 du 7 décembre 2018 d'élaborer des Stratégies Sectorielles (SS) alignées au PND Burundi 2018 - 2027.

C'est dans ce cadre que la Ministre de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias a mis sur pied une Commission chargée de l'élaboration d'une Stratégie Sectorielle pour opérationnaliser le PND Burundi 2018-2027.

0.2. Intérêt de la stratégie sectorielle

L'élaboration de la Stratégie Sectorielle est intervenue au lendemain de la signature du Décret N° 100 / 085 du 19 octobre 2020 portant missions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias. Selon les termes de l'article 1^{er} dudit Décret, le Ministère a essentiellement pour missions de concevoir, promouvoir et exécuter la politique nationale en matière de communication, des Technologies de l'Information, des médias et des postes d'une part et élaborer un cadre légal favorable au développement sectoriel d'autre part.

La Stratégie Sectorielle du Ministère constitue donc un outil d'opérationnalisation du PND Burundi 2018- 2027 et des Objectifs du Développement Durable (ODD) dans les domaines qui constituent son

champ d'intervention.

Elle se veut être un instrument d'orientation stratégique en matière de planification des activités à réaliser annuellement dans les domaines de la Communication, des Médias, des Postes et des Technologies de l'Information et de la Communication ainsi que de mobilisation des fonds y afférents.

0.3. Vision du Ministère

A l'horizon 2027, le Burundi est un pays émergent et protégé grâce à une économie numérique basée sur l'interconnexion et l'information.

0.4. Méthodologie d'élaboration de la stratégie sectorielle

L'élaboration de la stratégie sectorielle a suivi un processus participatif et inclusif impliquant les cadres de l'administration centrale du Ministère de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias et les cadres issus des entités sous tutelle dudit Ministère à savoir la RTNB, les PPB, l'ABP, le CIEP, l'ONATEL, le SETIC, le FSU et la RNP.

Ce processus a été conduit par une Commission mise en place par l'Ordonnance N° 580/09 du 26 novembre 2020. Cette Commission était présidée par le Secrétaire Permanent audit Ministère. Elle était organisée en Sous-commissions sectorielles à savoir la Sous-commission TIC, la Sous-commission Médias et Communication et la Sous-Commission Postes.

Après la collecte des données, la Commission a procédé à leur analyse. L'analyse a porté sur les documents de politique et stratégie ainsi que les instruments juridiques en vigueur pour en dégager le

dispositif institutionnel, les actions prioritaires et les plans d'actions prioritaires ainsi que les mécanismes de mobilisation de financements.

Les documents suivants ont été exploités :

- Le PND Burundi 2018 - 2027 ;
- La Politique Nationale de Développement des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Le Document de Stratégie large bande ;
- La Politique Nationale de la Communication ;
- La Politique Nationale de l'Audiovisuel ;
- La Stratégie de Communication du Gouvernement de la République du Burundi ;
- La Stratégie Nationale de Communication pour le Développement en appui au Plan National de Développement du Burundi ;
- Le rapport de vérification financière de la Régie Nationale des Postes pour la période allant de 2012 à 2016 effectué par l'Inspection Générale de l'Etat ;
- Le rapport de contrôle général de la RNP produit par la BRB en décembre 2017 ;
- La Loi N° 1 /019 du 14 septembre 2018 portant modification de la loi N°1/15 du 09 mai 2015 régissant la presse au Burundi ;
- Le Décret N° 100/085 du 19 octobre 2020 portant missions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias ;
- Le Décret N° 100/82 du 14 mars 2011 portant réorganisation et fonctionnement de la Régie Nationale des Postes (RNP) ;
- Le Décret N° 100/102 du 12 novembre 1998 portant création et

organisation du Centre d'Information, Education et Communication en matière de Population et Développement ;

- Le Décret N° 100/288 du 16 octobre 2007 portant création, organisation, missions et fonctionnement du Secrétariat Exécutif des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Le Décret N° 100 / 186 du 16 octobre 2017 portant création et modalités de gestion du fonds de Service Universel des TIC au Burundi ;

La Commission a rédigé la première mouture de la Stratégie avec l'appui des Experts au cours de deux retraites de travail tenues à Gitega respectivement du 18 au 22 janvier 2021 et du 15 au 19 février 2021. Ce document provisoire a été présenté aux parties prenantes pour observations et commentaires au cours des ateliers de restitution et de validation de la Stratégie Sectorielle du Ministère tenus respectivement à Bujumbura le 23 février 2021 et le 26 février 2021.

0.5. Structure du document

Le document de Stratégie Sectorielle du Ministère de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias résulte donc de l'ensemble de ces travaux et est structuré en trois parties principales à savoir le diagnostic du secteur à la veille de la stratégie (I), les axes d'intervention, les domaines d'intervention et les objectifs de la stratégie sectorielle (II) et le cadre institutionnel de mise en œuvre, financement et suivi-évaluation (III).

1. DIAGNOSTIC DU SECTEUR A LA VEILLE DE LA STRATEGIE

Le diagnostic du secteur des TIC, des médias et de la communication et des Postes à la veille de l'élaboration de la stratégie sectorielle porte sur l'état des lieux et l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM).

1.1. Généralités

A la veille de l'élaboration de la stratégie sectorielle, l'image du secteur des TIC, des médias et de la communication ainsi que des Postes, se présente comme suit :

1.1.1. Sous-secteur des TIC

Les technologies de l'information sont en évolution constante et rapide. A titre indicatif, à la veille de l'adoption du PND les progrès enregistrés concernaient l'élargissement de la bande passante internet qui est passée de 250 méga bits par seconde (MBPS) à 763 Mbps entre 2007 et 2014 et le taux d'accès aux services internet se situe à 8,2% en 2015. Le taux de pénétration est relativement élevé pour les téléphones mobiles avec 48% contre 8,2% pour l'internet et 0,4% pour les téléphones fixes.

A la veille de l'élaboration de la SS, l'évolution dans le sous-secteur est illustrée par un taux de pénétration de la téléphonie mobile de 56,7% en 2020 contre un taux de pénétration de l'internet de 10 %. La couverture géographique du mobile est estimée à plus de 95% selon les sources de l'ARCT.

Les documents de politiques et stratégies qui constituent la principale source d'inspiration dans le sous-secteur des TIC sont :

- Le PND Burundi 2018-2027 et ;
- La Politique Nationale de Développement des Technologies de l'Information et de la Communication 2010-2025.

Les principaux instruments juridiques qui constituent une source d'inspiration en matière sont entre autres :

- La Constitution du 07 juin 2018 ;

- Le Décret-loi N° 1/011 du 4 septembre 1997 sur les dispositions organiques relatives aux télécommunications ;
- Le Décret N° 100/97 du 18 avril 2014 fixant les conditions d'exploitation du secteur des communications électroniques ;
- Le Décret N° 100/ 166 du 26 mai 2015 portant réglementation de l'accès unique aux réseaux internationaux des télécommunications ouvertes au Burundi ;
- Le Décret N° 100/122 du 13 mai 2014 portant cadre réglementaire du point d'échange Internet national du Burundi ;
- Le Décret N°100/186 du 16 octobre 2017 portant création et gestion du service universel au Burundi.
- Le Décret N° 100/112 du 5 avril 2012 portant réorganisation et le fonctionnement de l'Agence de régulation et de contrôle des télécommunications "ARCT" ;
- Le Décret N° 100/14 du 22 janvier 2013 portant contrôle et fixation de seuils minimaux et la taxation de la terminaison d'appels téléphoniques internationaux au Burundi ;
- Le Décret N° 100/287 du 15 octobre 2007 portant création, organisation, missions et fonctionnement du secrétariat exécutif des TIC (SETIC) ;
- Le Décret N° 100/106 du 08 novembre 1979 portant Création de l'Office Nationale des Télécommunications ;
- Le Décret N° 100/085 du 19 octobre 2020 portant mission, organisation et fonctionnement du Ministère de la communication, des Technologies de l'Information et des Médias ;
- L'Ordonnance Ministérielle N° 540/003/2015 du 02 janvier 2015 portant modalités d'application de la taxation des communications électroniques au Burundi ;

- L'Ordonnance Ministérielle N° 540/1687/2015 du 1^{er} décembre 2015 portant mise en application du Décret N° 100/ 166 du 26 mai 2015 portant réglementation de l'accès unique aux réseaux internationaux des télécommunications ouvertes au Burundi ;
- L'Ordonnance N°540/159/2017 du 01/02/2017 portant modalités de Taxation et Facturation des Communications Téléphoniques Nationales.
- L'Ordonnance Ministérielle N° 540/877 du 24 juin 2013 portant règlementation du système de contrôle et de taxation des communications téléphoniques internationales entrant au Burundi et ;
- L'Ordonnance Ministérielle N° 730/1056 du 07 novembre 2007 relative à l'interconnexion des réseaux et services des télécommunications ouverts au publics.

Le dispositif institutionnel des TIC comprend les organes ci-après :

- Le Ministère en charge des télécoms/TIC ;
- La Direction chargée du développement des infrastructures TIC et du Climat des Affaires au sein du Bureau d'Etudes Stratégiques et de Développement ;
- L'organe de l'Etat en charge de la régulation des télécoms/TIC à savoir l'ARCT ;
- Les opérateurs télécoms et les fournisseurs d'accès internet (FAI) ;
- Le Secrétariat exécutif des technologies de l'information ;
- Le Fonds de Service Universel (FSU) et ;
- La chambre sectorielle des TIC.

1.1.2. Sous-secteur des Médias et de la Communication

A la veille de l'élaboration de la stratégie, les données disponibles au Conseil National de la Communication montre que le paysage médiatique comprend :

- 21 radios locales ;
- 19 radios communautaires ;
- 1 radio étrangère émettant sur le territoire burundais ;
- 3 studios de production ;
- 33 journaux imprimés périodiques ;
- 51 journaux en ligne ;
- 11 web TV et 6 magazines imprimés ;
- 7 télévisions locales ;
- 1 télévision étrangère et ;
- 2 télé-distributeurs et agences de presse locales.

Il existe également 26 agences de communication, 7 associations des professionnels et organisations partenaires des Médias dont la Maison de la presse, l'Association Burundaise des Radiodiffuseurs, l'Association des Femmes Journalistes, le Développement Humain Durable, l'Organisation des Médias de l'Afrique Centrale, le Centre Burundais de la Liberté de la Presse, le Centre de Monitoring de l'OMAC.

1930 journalistes et techniciens de l'information sont enregistrés dans le Registre National des Médias.

La communication politique et institutionnelle se réalise comme suit :

- La communication du Président de la République se fait à travers les mécanismes relevant de la pratique dans la gestion de l'État et d'autres mécanismes que peuvent mettre en place les services de la communication du Président de la République ;
- La communication du parlement se fait à travers les canaux prévus par la Constitution et le Règlement Intérieur de chaque chambre ;
- La communication gouvernementale est prise en charge par le Secrétaire Général de l'Etat et Porte-Parole du Gouvernement ;
- Les Ministères sont dotés d'une cellule de communication et d'un porte-parole ou un chargé de communication ;
- Les institutions publiques communiquent aussi à travers des réseaux sociaux et des sites web ;
- Les formes de communication utilisées par les partis politiques, les associations sans but lucratif et les confessions religieuses dépendent de leurs statuts et règlements d'ordre intérieur.

Les documents de politiques et stratégies qui constituent la principale source d'inspiration dans le sous-secteur des médias et de la communication sont :

- Les actes des Etats Généraux des Médias et de la Communication au Burundi de mars 2011 ;
- Le document de Politique Nationale de Communication adopté par le Conseil des Ministres en date du 10 juillet 2013 ;
- La Politique Nationale de l'Audiovisuel adoptée par le Conseil des Ministres en date du 9 au 10 octobre 2013

- La Stratégie de Communication du Gouvernement du Burundi adopté par le Conseil des Ministres en date du 9 au 10 octobre 2013 ;
- La Stratégie Nationale de la Communication pour le développement en appui au PND du Burundi adopté par le Conseil des Ministres en date du 24 décembre 2020.

Les principaux instruments juridiques qui constituent une source d'inspiration en matière sont entre autres :

- La Constitution du 07 juin 2018 qui consacre la liberté d'expression et d'opinion, la valeur supra-législative des textes internationaux relatifs aux droits de l'homme régulièrement ratifiés et institue le Conseil National de la Communication en ses articles 19, 31 et 275 ;
- La Loi organique N° 1/06 du 8 mars 2018 portant révision de la loi n°1/03 du 24 janvier 2013 portant missions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Communication (CNC) ;
- La Loi N°1/19 du 14 septembre 2018 portant modification de la loi N° 1/15 du 9 mai 2015 régissant la presse au Burundi ;
- Le Décret-loi n°1/011 du 04 septembre 1997 portant dispositions organiques sur les télécommunications ;
- Le Décret N°100/97 du 18 avril 2014 portant fixation des conditions d'exploitation du secteur des communications électroniques ;

- Le Décret N°100/02 du 07 janvier 2014 portant organisation du passage à la diffusion des contenus audiovisuels ;
- Le Décret N°100/112 du 05 avril 2012 portant réorganisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications (ARCT) et ;
- La Décision N°100/CNC/015/2009 du 18 septembre 2009 portant fixation des frais de traitement d'un dossier de demande d'autorisation pour une exploitation d'une société privée de radiodiffusion, télévisuelle et sonore au Burundi ;

Le dispositif institutionnel du sous-secteur des Médias et de la Communication comprend les organes ci-après :

- Le Ministère en charge des médias et de la communication dont l'administration centrale comprend une Direction Générale de la Communication et des médias subdivisée en deux Directions chargées respectivement des médias et de la communication.
- Les services en charges de la communication institutionnelle ;
- Le CNC ;
- Le CIEP ;
- Les médias, les associations des médias et les organisations professionnelles des médias ;
- Les agences intervenant dans la communication commerciale.

1.1.3. Sous-secteur des Postes

Dans l'activité postale classique, la libéralisation du marché est telle que les opérateurs privés des réseaux de transport et de communication notamment DHL, FEDEX, ARAMEX, les agences de transport intérieur par bus, se diversifient pour fournir des services postaux. Cela exerce une pression concurrentielle sur l'opérateur historique (la poste) et engendre une chute considérable des recettes.

En matière d'intermédiation bancaire, la RNP dispose d'une large gamme d'activités d'intermédiation bancaire qu'elle offre au public. Ces activités comprennent la collecte de l'épargne, la distribution des crédits, les opérations de transfert d'argent tant au niveau local qu'international et les opérations de change. La RNP est soumise aux mêmes obligations que les autres banques conformément à la loi N°1/17 du 22 août 2017 régissant les activités bancaires.

Les principaux instruments juridiques qui constituent une source d'inspiration en la matière sont entre autres :

- La Constitution du 07 juin 2018 ;
- La Loi N° 1/17 du 22 Août 2017 régissant les activités bancaires et ;
- Le Décret N° 100/82 du 14 mars 2011 portant réorganisation et fonctionnement de la RNP.

Le dispositif institutionnel du sous-secteur des Postes comprend les organes ci-après :

- Le Ministère en charge des Postes ;
- La Régie Nationale des Postes et ;
- Les opérateurs privés des réseaux de transport et de communication notamment DHL, FEDEX et ARAMEX.

1.2. Analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM)

Le diagnostic des forces et faiblesses ainsi que des opportunités et menaces du secteur de la communication, des technologies de l'information et des médias font l'objet des tableaux 1, 2 et 3 ci-après :

Tableau 1 : Analyse FFOM du sous-secteur des TIC

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique de développer le secteur des TIC ; - Cadre institutionnel et juridique mis en place ; - Politique de développement des TIC en cohérence avec Plan National de Développement 2018-2027 ; - Institution de contrôle et de régulation mise en place ; - Denses infrastructures de base et une couverture nationale en réseaux fibre optique haut débit (18/18 provinces) ; - Réseau câble à cuivre disponible dans toutes les provinces pour le réseau de téléphonie fixe ; - Réseaux mobiles 2G, 3G,4G disponible ; - Réseau sans fil large bande disponible (Wimax, LTE 4G fixe) ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Problème de disponibilité énergétique ; - Faible niveau d’alphabétisation de la population ; - Faible niveau de numérisation des services publics (e-administration) permettant ainsi l’interaction entre le Gouvernement et les Citoyens (G2C & C2G) ; - Faible couverture du réseau 4G déployé aujourd’hui uniquement au niveau des chefs-lieux des provinces ; - Existence des zones non couvertes par les réseaux mobiles (2G/3G/4G) ; - Faible pénétration de l’Internet (environ 10%) ; - Faible pénétration des smartphones surtout dans les zones rurales ; - Faible pénétration des ordinateurs ; - Faible proportion de ménages disposant d’un ordinateur (desktop, portable, tablette ou autre) ; - Faible proportion de ménages disposant d’une connexion internet à haut débit ; - Fossé numérique basé sur le genre et l’espace

- Nombre en croissance des ressources formées en TIC ;
- Les pylônes implantés dans le pays et même sur les hautes chaînes de montagnes ;
- Existence de 4 compagnies de télécommunication : ECONET-LEO, SMART, LUMITEL, ONATEL ;
- Fonds de Service Universel disponible ;
- Service 2G disponible sur tout l'étendue du territoire ;
- Villagisation et alphabétisation de la population ;
- Existence d'un point d'échange internet XP.
- Etc.

- d'habitation ;
- Inexistence d'infrastructures de centre de données national ;
- Pas d'interconnexion entre les 2 points d'échange Internet (IXP) qui existent ;
- Retard dans la mise en place d'un fonds d'accès à la connectivité à large bande (BCAF) ;
- L'inactivité du Fonds de Service Universel ;
- Retard dans la mise en œuvre des initiatives pour aider à réduire les prix des appareils et des services TIC ;
- Absence quasi-totale de l'industrie numérique ;
- Manque d'un Centre d'Excellence en TIC permettant ainsi des formations certifiantes ;
- Manque d'une université purement TIC ;
- Pénurie de financement, de mentorat et d'encadrement pour les entrepreneurs numériques à fort potentiel ;
- Faible niveau d'innovation numérique ;
- Faible niveau de participation du domaine des TIC au PIB ;
- Faible niveau d'employabilité ;
- Augmentation du nombre de cas de cybercrimes ;
- Manque d'un dispositif légal et réglementaire pour le

	<p>commerce électronique et les transactions numériques ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque d'un dispositif légal et réglementaire pour le partage des infrastructures télécom & TIC ; - Absence d'un cadre de coordination entre les institutions qui numérisent leurs services causant ainsi des doublons de projets ; - Capacités de fonctionnement du SETIC encore faibles ; - Faible niveau de réformes politiques et réglementaires en TIC ; - Manque d'usage du numérique dans le système judiciaire ; - Faible niveau de développement de la Santé numérique ; - Faible niveau de développement de l'Éducation numérique ; - Faible niveau de développement de l'Agriculture numérique ; etc.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Terrain presque vierge, facteur d'attraction de l'investissement ; - Existence du dorsal national à fibre 	<ul style="list-style-type: none"> - Ecart lié au genre en ce qui concerne l'accès et l'utilisation des téléphones mobiles et de l'Internet ; - Ecart lié à la zone géographique habitée pour accès aux

<p>optique dans presque tout le pays ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - La petite superficie du pays favorable au déploiement de l'infrastructure pour la couverture rapide sur toute l'étendue du territoire ; - Pas de surcharge sur la fibre optique ; - Existence des filières en TIC dans certaines Universités ; - Une population jeune croissante ; - Intégration régionale qui crée les besoins de développer l'exploitation des TIC dans la région ; - Déploiement progressif de l'électricité avec possibilité d'électrification de nouvelles zones rurales du pays suite à la création de nouveaux barrages hydro électriques ; - Etc. 	<p>terminaux TIC ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Défis liés à la technologie financière (FinTech), cybersécurité, crypto-monnaies ; - Etc.
--	---

Tableau 2 : Analyse FFOM du sous-secteur des Médias et de la Communication

Forces	Faiblesses
---------------	-------------------

<ul style="list-style-type: none"> - Existence de cadre légal ; - Existence d'un personnel dynamique et appliqué ; - Organisations de formations en cours d'emploi au niveau des entreprises de presse ; - Existence des pylônes de location ; - Existence des centres de réémissions ; - Existence des équipements de production audio-visuels modernes ; - Processus de transition de la télédiffusion analogique au numérique ; - Multiplicité des entreprises audio-visuelles ; - Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Cadre légal en besoin de modification pour prendre en compte les préoccupations liées à la radiodiffusion communautaire, les publicités dans les médias et la régulation des médias en ligne ; - Insuffisance des moyens techniques et financiers ; - Absence d'un plan de formation ; - Inexistence d'une loi sur l'accès à l'information ; - Vétusté des équipements d'émissions et de réémissions ; - Manque d'équipement de production ; - Faible puissance des équipements de transmission ; - Existence de plusieurs zones d'ombres ; - Irrégularité d'enquête de l'auditoire ; - Insuffisance d'études comportementales et communicationnelles ; - Fonds d'appui aux médias insuffisant ; - Archivage non adapté aux techniques modernes ; - Vétusté des équipements énergétiques ; - Inaccessibilité des centres de réémissions ; - Insuffisance de moyens techniques et financiers ; - Existence de plusieurs zones d'ombres ; - Manque d'infrastructures propres aux radios et TV ; - Etc.
Opportunités	Menaces

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique de promouvoir le secteur de la communication et des médias ; - Existence des filières communication et journalismes dans les certaines universités locales ; - Existence des PTFs ; - Location des pylônes par les partenaires ; - Organisation des enquêtes sur les Connaissances, Attitudes, Pratiques (Etude CAP) ; - Existence d'un Plan National de Développement ; - Existence d'une stratégie nationale de communication pour le développement ; - Existence des énergies renouvelables ; - Couverture nationale par la fibre optique ; - Existence de la norme de | <ul style="list-style-type: none"> - Brouillages par les stations de radios étrangères ; - Evolution technologique qui dépasse le potentiel sectoriel ; - Rétention de l'information ; - Instabilité du personnel ; - Barrières linguistiques ; - Déficit énergétique ; - Centres de réémissions non connectées aux réseaux électriques ; - Coût élevé des consommations électriques ; - Embouteillage sur la bande FM ; - Exonération plafonnée par rapport aux importations des équipements audio-visuels ; - Impasse au niveau de l'opérationnalisation de la STNB ; - Etc. |
|--|--|

<p>diffusion (DAB) et de la compression (MPG-4) e ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence de la bande de fréquence 174- 230 MHz ; - Etc. 	
---	--

Tableau 3 : Analyse FFOM du sous-secteur des Postes

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un Centre de formation postale ; - Abordabilité des tarifs postaux ; - Réseau postal étendu, dense de 143 bureaux postaux assurant une couverture nationale ; - Automatisation des opérations ; - Interconnexion du réseau à 100% ; - Système d'information intégré et adapté. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence du cadre légal et réglementaire en matière de régulation ; - Absence d'outils principaux de gestion ; - Absence d'un Plan d'Affaires ; - Inadaptation du cadre institutionnel de la poste ; - Personnel pléthorique et non qualifié ; - Absence d'un plan de formation professionnelle et technique et de perfectionnement en cours d'emploi ; - Intégration lente des services en ligne dans la prestation des services postaux ; - Absence d'adressage et de codification postale ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de données statistiques sur le marché postal burundais ; - Moyens de transport de fonds et du courrier insuffisants et vétustes ; - Energie insuffisante ; - Absence des systèmes et équipements techniques en matière de sécurité et ; - Absence d'infrastructures adéquates pour la sécurisation physique de fonds sauf à l'Agence du Siège.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Appartenance à de grandes organisations régionales et/ou internationales (UPU, UPAP, EACO, COPTAC) ; - Volonté manifeste du gouvernement de promouvoir les Postes ; - Existence d'une stratégie nationale de l'inclusion financière ; - Existence de la plateforme du commerce 	<ul style="list-style-type: none"> - Concurrence déloyale en matière d'exploitation postale ; - Développement des TIC entraînant une diminution des volumes du courrier classique et ; - Foisonnement des institutions financières, entraînant une concurrence déloyale dans l'intermédiation financière.

électronique et ;

- Existence du Switch monétaire nationale afin d'assurer l'interbancaire et l'interopérabilité des systèmes bancaires.

2. AXES D'INTERVENTION, OBJECTIFS STRATEGIQUES, PROGRAMMES ET PROJETS PRIORITAIRES

2.1. Alignement des objectifs de la stratégie sectorielle aux objectifs du PND

L'objectif global de la stratégie sectorielle est de faire du secteur des technologies de l'information, de la Communication et des Médias ainsi que des postes, un catalyseur d'une croissance forte, soutenue et inclusive à l'horizon 2027.

Les objectifs stratégiques sont :

- Promouvoir les technologies de l'information et de la communication ;
- Appuyer la performance du système éducatif conformément aux besoins nationaux et aux normes internationales via les TIC ;
- Contribuer à moderniser l'administration publique à tous les niveaux via les TIC ;
- Améliorer la disponibilité et la diversification des services média et communication à travers tout le pays ;
- Rendre compétitif le domaine postal ;
- Gérer rationnellement les ressources, le patrimoine immobilier et le patrimoine roulant de la RNP ;
- Promouvoir un système d'adressage et de codification postale.

Ces objectifs sont alignés aux objectifs stratégiques du PND Burundi 2018-2027 comme le montre le tableau 4, ci-après :

Tableau 4 : Alignement des objectifs de la stratégie sectorielle aux objectifs du PND

Axe stratégique du PND	Objectifs stratégiques du PND	Axes d'intervention de la Stratégie	Domaine d'intervention de la Stratégie sectorielle	Objectifs stratégiques de la stratégie sectorielle
Sous-secteur des TIC				
Axe 2: Développement des infrastructures d'appui à la production (TIC)	Promouvoir les technologies de l'information et de la communication	Développement du sous-secteur des TIC	Promotion de l'usage des TIC	Promouvoir les technologies de l'information et de la communication
Axe 5: Renforcement du système éducatif et amélioration de l'offre de formation	Développer un système	Développement du	Promotion de l'usage	Appuyer la performan

	éducatif performant, conforme aux besoins nationaux et aux normes internationales	sous-secteur des TIC dans les milieux d'enseignement	des TIC	ce du système éducatif conformément aux besoins nationaux et aux normes internationales via les TIC
Axe 13: Gouvernance	Moderniser l'administration publique à tous les niveaux	Développement du sous-secteur des TIC	Promotion de l'usage des TIC	Contribuer à moderniser l'administration publique à

				tous les niveaux via les TIC
Sous-secteurs des médias et communication				
Axe 2 : Développement des infrastructures d'appui à la production (TIC)	Promouvoir les technologies de l'information, de la communication, les postes et les médias au service du développement	Développer le sous-secteur des Médias et de la Communication au service du développement économique et sociale	Promotion du cadre légal et développement des infrastructures d'appui au secteur des médias et de la communication	Améliorer la disponibilité et la diversification des services média et communication à travers tout le pays
Sous-secteur des postes				

Axe 2 : Développement des infrastructures d'appui à la production (TIC)	Promouvoir les Technologies de l'Information et de la Communication, la Poste et les Médias au service du développement	Promouvoir le leadership et le développement des postes	Exploitation postale et activités bancaires	Rendre compétitif le domaine postal
		Doter et valoriser le patrimoine de la RNP	Infrastructure et sécurité	Gérer rationnellement les ressources le patrimoine immobilier et le patrimoine roulant
		Exploiter les	Développement des	Promouvoir un

		produits et services à valeur ajoutée	produits et services	système de gestion d'adressage et de codification
--	--	---------------------------------------	----------------------	---

2.2. Objectifs stratégiques, programmes et projets prioritaires

2.2.1. Sous-secteur des TIC

L'opérationnalisation du PND Burundi 2018 – 2027 dans le sous-secteur des TIC passe par la création des conditions de nature à faire émerger un Burundi entièrement numérique.

En effet, l'économie mondiale se mue progressivement vers le numérique à des vitesses qui diffèrent d'un pays à l'autre. Qu'il s'agisse des services des pouvoirs publics, des services commerciaux, des marchés, tout s'obtient de plus en plus à travers l'accès à la toile et aux outils qui facilitent cet accès à savoir les systèmes numériques et les terminaux.

Cinq programmes assortis de projets sont envisagés pour atteindre les objectifs stratégiques visés dans le tableau 4. Il s'agit de :

Programme 1 : Modernisation des infrastructures et développement de l'internet Large Bande et de transmission données

Suite au défi lié au développement de l'Internet Large Bande et à la transmission des données, il est envisagé ce programme. Il est composé des projets ci-après :

Projet 1 : Modernisation et extension du COMGOV

Le COMGOV (Système de Communication du Gouvernement) étant une plateforme d'échange des données et informations entre une

centaine d'institutions publiques interconnectées par une liaison à fibre optique, ce projet nécessite d'être étendu jusqu'aux communes et autres institutions publiques non encore raccordées.

Ce projet vise à élaborer le cadre normatif, déployer des systèmes numériques et accompagner la mise en place des systèmes e-gouvernement harmonisés et intégrés.

Projet 2 : Modernisation et extension des infrastructures des réseaux de la téléphonie fixe, de la téléphonie mobile et du wifi public

Pour accroître la pénétration de l'accès à l'internet et moderniser la téléphonie fixe, ce projet vise à :

- Déployer un réseau de wifi public dans les universités et les places publiques ;
- Accroître la couverture du réseau câble en cuivre et à fibre optique ;
- Faire l'extension des Réseaux Métropolitains (MAN) à fibre optique dans les villes de Bujumbura, Ngozi et Gitega et ;
- Migrer le central de la téléphonie fixe en technologie TDM vers le central des technologies de nouvelle génération (NGN) basées sur IP.

Ce projet consiste, également à organiser des ateliers de concertation et d'incitation des opérateurs sur la nécessité de moderniser et d'étendre leurs réseaux dans les zones non encore desservies.

Projet 3 : Appui à la mise en place d'un DATA CENTER

Ce projet vise à faire une étude de faisabilité de mise en place d'un centre national de données répondant aux normes internationales et à mettre en place un centre national de données intégré et opérationnel.

Projet 4 : Promotion de la connectivité large bande en milieu rural et mise en service des équipements des réseaux GSM adaptés

Le défi énergétique observé dans le pays est au centre du faible déploiement des stations de base (BTS) et de la promotion de la connectivité large bande dans les milieux éloignés des centres urbains. Ce projet vise à étendre les technologies à large bande dans les milieux non encore desservis et à y implanter des stations de base miniaturisées de faible consommation énergétique adaptées à une alimentation principale en énergie solaire.

Projet 5 : Déploiement d'un réseau d'accès (last mile) à fibre optique (FTTx)

Les ménages et buildings qui disposent d'une infrastructure de connectivité large bande permettant la connexion internet à haut débit sont en faible proportion. Ce projet vise alors à mettre à leur disposition un réseau d'accès large bande à fibre (FTTx Network) et à développer la transmission de la télévision IP(IPTV) via le réseau câble à fibre optique.

Programme 2 : Accès universel aux TIC pour accélérer la croissance économique

Pour atteindre une croissance économique forte, soutenue et inclusive, il faut absolument garantir l'accès aux services TIC et la connectivité

haut débit à l'ensemble de la population indépendamment de leur localité géographique.

Le présent programme consiste à implanter les télé-centres communautaires et opérationnaliser le FSU pour garantir l'accès universel. Il est composé des projets ci-après :

Projet 1 : Implantation des télé-centres communautaire

Dans l'optique de résoudre le défi lié à la fracture numérique entre les zones rurales et les zones urbaines d'une part et à l'insuffisance des services TIC dans les zones rurales d'autre part, la mise en place des infrastructures TIC de proximité est nécessaire. Ce projet vise à implanter progressivement les télé-centres communautaires et à valoriser ceux qui sont déjà installés.

Projet 2 : Opérationnalisation du Fonds de Service Universel (FSU)

Le cadre légal du FSU en vigueur ne permet pas à ce dernier d'être opérationnel pour assumer pleinement sa mission. Ce projet vise donc à modifier ce cadre légal.

Projet 3 : Mise en œuvre du cadre d'itinérance EAC

Le 5^{ème} Sommet des Chefs d'Etat de la Communauté de l'Afrique de l'Est tenu en date du 2 mai 2014 a pris des mesures notamment celle relative à la réduction des tarifs d'itinérance (roaming) à travers

l'initiative « One Network Area (ONA) » entre les pays de la sous-région.

Ce projet consiste à créer un environnement légal propice et à mettre en place une infrastructure adéquate pour l'adhésion au réseau unique de la région Est Africaine.

Programme 3 : Promotion de l'e-administration

L'administration électronique étant sur le programme de la politique du Gouvernement en matière de digitalisation, ce programme vise à améliorer la transparence et lutter contre les fraudes et la corruption.

Il comprend un projet unique intitulé : **Promotion des conditions de développement des TIC dans l'administration publique.**

Ce projet vise à (i) sensibiliser les administratifs à l'usage des outils TIC dont l'Internet dans leurs missions (ii) organiser avec les médias des émissions radio bimensuelles sur la vie du numérique (iii) produire des articles de fond (presse écrite) sur le numérique (iv) organiser des plateaux télé sur la vie du numérique.

Programme 4 : Développement d'une plateforme d'informations et de gestion de l'éducation et de la formation

Le PNDTIC en son axe stratégique 1 préconise le développement des ressources humaines. Ce programme s'inscrit "donc dans cet ordre d'idées et vise à promouvoir l'usage des TIC dans le processus de l'enseignement et la gestion des apprentissages, redynamiser et renforcer le BERNet. Il comprend les projets ci-après :

Projet 1 : Promotion de l'usage des TIC dans les milieux d'enseignement et la gestion des apprentissages

La préparation d'une pépinière du numérique est une nécessité indispensable à la promotion des TIC. Ce projet vise à encourager l'usage des TIC dans les milieux de l'enseignement et la gestion des apprentissages par la création des clubs TIC dans les écoles et la distribution des terminaux TIC dans le milieu de l'enseignement.

Projet 2 : Redynamisation et renforcement du BERNet

Ce projet vise la mise en place d'une Unité de Gestion du projet, la sensibilisation des universités à l'adhésion et à l'appropriation de BERNet, l'organisation des tables rondes pour la mise en place d'un fonds d'opérationnalisation et d'optimisation de BERNet.

Programme 5 : Promotion de la culture numérique

La faible exploitation du potentiel numérique existant (infrastructures), le faible niveau d'innovation et de littérature numérique, le faible taux d'utilisation des services numériques met en évidence le besoin de renforcer la culture numérique au Burundi. Ce programme vise à appuyer la mise en place d'un système d'utilisation rationnelle des TIC à travers différents projets d'appui institutionnel et la promotion de l'innovation en TIC. Il comprend les projets ci-après :

Projet 1 : Appui à la mise en place d'un environnement sécurisé pour une utilisation rationnelle des TIC à travers différents projets d'appui institutionnel

Un cadre légal propice à l'utilisation des Technologies de l'Information est incontournable dans la mise en œuvre des projets et développement des systèmes numériques. De même, un environnement d'apprentissage des technologies modernes, des activités de renforcement de capacité institutionnelles et des tables rondes de haut niveau des décideurs est une priorité afin de s'imprégner de la culture numérique à tous les niveaux

Ce projet consiste à appuyer le renforcement des capacités institutionnelles, faire adopter le projet de loi sur les transactions électroniques et mettre en place une stratégie nationale de cyber sécurité.

Projet 2 : Promotion de l'innovation en TIC

Le projet vise à promouvoir l'industrie numérique, inciter les acteurs du secteur à utiliser les solutions énergétiques hybrides et mettre en place un Centre d'Excellence en TIC au Burundi.

Ces programmes et projets sont assortis d'actions / activités, d'indicateurs objectivement vérifiables, de cibles, de services responsables ainsi que de coûts et services tels que déterminés dans le tableau 5 ci-après.

Tableau 5 : Cadre logique du sous-secteur des TIC

Résultat attendu : A l'horizon 2027, le sous-secteur des TIC catalyseur du Burundi numérique														
Axes d'intervention : Développement du sous-secteur des TIC														
Domaine d'intervention : Promotion de l'usage des TIC														
Objectifs stratégiques	Programmes	Projets	Actions	Activités	Indicateurs	Cibles				Structures responsables	Coût en Million			
						Situation de référence 2017/18	2018/19	2021/22	2024/25		Côt global	2018/19	2020/21	2023/24
Promouvoir les technologies de	Moder nisation des infra structure	Moderni sation et extensio n du COMGO V	Elaborer le cadre normatif et déployer des	Déploiem ent d'un Système d'Archiva ge et Gestion	Système disponibl e et Opératio nnel dans les	0	0	8	15	DGTIC	3000	0	1600	1400

l'information et de la communication	s et développement de l'internet et Large Bande et de transmission des données	système numériques	Electronique des Données	15 ministères									
			Déploiement d'un système de Gestion des Ressources Humaines	Systeme disponible et Opérationnel dans 15 ministères	0	0	15	0	DGTIC	1500	0	1500	1500
			Mise en place d'un cadre normatif relatif au développement des	Cadre normatif disponible	0	0	1	1	DGTIC	350	0	350	350

			solutions digitales des institution s publique s										
		Accomp agner la mise en place des système s E-Gov harmoni sés et intégrés	Organisa tion d'un atelier de concertat ion avec des cellules TIC des différents ministère s et autres institution s décentral	Nombre d'ateliers tenues	0	0	9	18	DG TIC/S ETIC	36	0	18	18

				isées										
				Elaborati on d'un cahier de charge des cellules TIC	Cahier de charge disponibl e	0	0	1	0	DG TIC	0	0	0	0
				Suivi de l'assuran ce qualité des systèmes E-Gov	Nombre de rapports de suivi	0	0	0	0	DG TIC	0	0	0	0
				Renforce ment des capacités du mini- centre de données	le Mini centre de données du SETIC renforcé	0	0	1	1	SETIC	20 0	0	20 0	0

				du SETIC										
				Mutualisation des mini-centres de données publics existants	- 4 mini-centres de données mutualisés - les données cibles partagées	0	0	4	4	SETIC	10 0	0	10 0	0
				Identification des institutions publiques non connecté	Un rapport d'identification disponible	0	0	1	1	SETIC /DGTI C	0	0	0	0

				es à la fibre optique et au COMGO V										
				Descentes pour déterminer les besoins techniques	Un rapport de descentes effectuées	0	0	1	1	SETIC /DG TIC	20	0	20	0
				Extension du réseau COMGO V et achat des capacités	500 institutions publiques supplémentaires raccordées au	100	100	350	600	SETIC	150000	0	750000	750000

				COMGO V									
	Modernisation et extension des infrastructures du réseau de la téléphonie fixe, mobile et wifi public	Organiser des ateliers de concertation et d'incitation des opérateurs sur la nécessité de moderniser	Organisation des ateliers	- Nombre d'ateliers tenus - Nombre de rapports disponibles	0	0	1	3	DG TIC	12	0	4	8

			ser et d'étendr e leurs réseaux dans les zones non desservi es											
			Déploye r un réseau de wifi public dans les universit és et les places publique s	Actualisa tion d'une étude de faisabilité d'installat ion des hots spots pour le wifi public	Rapport d'étude de faisabilité disponibl e	0,7	0,7	1	1	ONAT EL/ DG TIC	33	0	33	0
			Acquisiti	Nombre		0	0	20	50		87	0	25	62

			on, installatio n et mise en service	des hots spots wifi publics acquis installées			0	0	ONAT EL/ DG TIC	5		0	5
			des hotspot pour le wifi public	Nombre des hots spots wifi publics installées et mis en service	0		20 0	50 0		37 5	0	10 7. 2	26 7. 8
		Accroître la couvertu re du réseau câble en cuivre	Acquisiti on des lots des câbles en cuivre de transport et de distributi on	Nombre des KMs des câbles en cuivre acquis	3000 00	30 00 00	35 00 00	40 00 00	ONAT EL/ DG TIC	5 00 0	0	2 50 0	2 50 0

			Implantat ion du réseau câble de téléphoni e fixe dans les zones desservi es	Nombre de Km de câble posé	0	0	10 00	15 00		2 00 0	0	1 30 0	2 00 0
		Faire l'extensi on des Réseau x Métropol itain (MAN) a fibre optiques	Implantat ion d'un cœur du réseau Indépend ant pour le MAN de Gitega et de Ngozi	Les cœurs réseaux MAN de Gitega et Ngozi implanté s	0	0	0,5	1	CABIN ET/DG TIC/ ONAT EL	1 65 0	0	82 5	82 5

			des villes de Bujumbura , Ngozi et Gitega	Extension du réseau MAN de Ngozi et Gitega	Distance de génie civil en KMs des segments du réseaux construis	0	0	100	150	ONAT EL/DG TIC	5625	0	3750	1875
				Interconnexion des cœurs de réseau MAN de Gitega , Ngozi et Bujumbura	Distance de génie civil en KMs des segments du réseaux construis	0	0	50	90		3375	0	1875	1500
				Extension du réseau Métropoli	Distance de génie civil en KMs des	200	200	300	400	ONAT EL/DG	7500		3750	3750

			tain (MAN) a fibre optiques de Bujumbu ra	segment s du réseaux construis					TIC				
		Migrer le central de la téléphon ie fixe en technolo gie TDM vers le central des technolo gies de nouvelle génération	Augment ation de la capacité des licences d'abonné s du central (NGN) de nouvelle génération de téléphoni	Nombre de licences d'abonné s NGN disponibl e	2000 0	20 00 0	35 00 0	50 00 0	ONAT EL	4 27 5	0	21 37 .5	21 37 .5

		on (NGN) basées sur IP	e fixe										
	Promoti on de la connecti vité large bande en milieu rural et mise en service des équipem ents des réseaux	Relance r le process us d'adopt er la stratégie Large Bande	Actualisa tion du documen t de la stratégie Large Bande	Le documen t de la stratégie Large Bande actualisé	0,8	0,8	1	1	DGTIC	2	0	3	0
			Relance du processu s d'adoptio n de la Stratégie Large	La stratégie Large Bande validée et adoptée	0,8	0,8	1	1	CABIN ET	0	0	0	0

		GSM adaptés	Bande										
		Etendre les technologies à large bande dans les milieux ruraux non desservis	Identification des milieux ruraux non desservis en technologies GSM large bande de 3G et 4G	Rapport d'identification disponible	0	ND	1	1	ONATEL/SE TIC	15	0	15	
			Acquisition, déploiement et mise en service des	Technologies 3G et/ou 4G disponibles dans les milieux	Disponible aux chefs-lieux	0	0,7	1	ONATEL/SE TIC	1500	0	1050	450

			équipements des stations de base de technologies de 3G et 4G dans les milieux ruraux identifiés	ruraux identifiés	des provinces et des communes y relatifs									
			Implanter des stations de base miniaturisée adaptées au milieu rural	Implantation dans les milieux ruraux des stations de base miniaturisée avec	Nombre des stations de base miniaturisée installées	0	0	50	150	ONATEL/SE TIC	25000	0	8500	16500

		avec énergie solaire	énergie solaire										
			Augmentation de la capacité de la bande passante IP transit d'accès sur l'Internet	Nombre de Mbps acquis	620	1240	1860	2480	ONATEL/SE TIC	2160	720	720	720
	Déploiement d'un réseau d'accès (last mile) à fibre optique (FTTx)	Construire un réseau d'accès large bande à fibre optique (FTTx)	Réalisation d'une étude de faisabilité technique	Rapport disponible	0,7	0,7	1		ONATEL	45	0	45	
			Acquisition du matériel	Matériel acquis	0,2	0,2	0,5	0,5	ONATEL	3600	0	1800	1800

			Network) dans les villes de Bujumb ura, Gitega et Ngozi	FTTx									
			Réalisation des travaux de génie civiles	Distance de kM de fibres optiques déployés	0	0	0,5	0,5	ONATEL	10850	0	5425	5425
			Développer la transmission de la télévision IP(IPTV) via le réseau à fibre optique	Réalisation d'une étude de faisabilité technique	0	0	1	1	ONATEL	20	0	20	0
			Acquisition de la plateforme offrant le service de Télévision IP	Plateforme disponible	0	0	0,6	0,4	ONATEL	1500	0	900	600

			(IPTV)											
		Appui à la mise en place d'un Centre National de données DATA CENTER	Mettre en place un Centre National de données intégré	Réalisation d'une étude de faisabilité de mise en place d'un Centre National de données nationale	Etude disponible	ND	0	1	1	SETIC	100	0	100	0
			Mise en place d'un Centre National de données intégré	Mise en place d'un Centre National de données intégré	Un centre de données national intégré fonctionnel	ND	0	0,3	1	SETIC	1200	0	3600	8400

			Opérationnaliser le centre de données			0	0	1	SETIC	1 12 5	0	0	1 12 5
Accès universel aux TIC pour accélérer la croissance économique	Implantation des télé-centres communautaires	Multiplier les télé-centres communautaires	Implantation des télé-centres communautaires dans les communes	Liste de nombre de communes bénéficiaires disponibles	5	5	15	25	SETIC /DG TIC/F SU	1 10 0	0	55 0	55 0
			Renforcement des télé-centres communautaires existants	Nombre des télé-centres renforcés	0	0	15	25	SETIC /DG TIC	20 0	0	10 0	10 0
			Intégration	Nombre	ND	0	15	25	SETIC	17	0	10	70

				n des programmes d'intérêt social dans les télé-centres	des télé-centres avec des programmes intégrés					/DG TIC	5		5	
				Organisation des séances de concertation avec les parties prenantes sur les défis liés au faible niveau de	Rapports de concertation disponibles	0	0	3	6	DG TIC	120	0	60	60

			l'éducation numérique										
		Valoriser les télé-centres	Organisation des formations continues à l'intention des formateurs et gestionnaires des télé-centres	Nombre des formateurs et gestionnaires formes par télé-centre,	0	0	10	10	DG TIC	50	0	25	25
			formateurs et gestionnaires des télé-centres	Nombre des modules dispensés et distribués	0	0	3	6	DG TIC	5	0	3	3
			Organisation des	Nombre des	0	0	2	4	DG TIC	20	0	10	10

			séances d'information sur le rôle de télécentres auprès des autorités bénéficiaires	séances organisées									
	Opérationnalisation du FSU	Modifier le cadre légal	Organisation d'une séance de concertation avec les parties prenantes	Nombre des séances organisées	0	0	2	2	DG TIC	5	0	5	0

			Modification du projet de décret du FSU	Décret modifié disponible	0	0	1	1	DG TIC	0	0	0	0
	Mise en œuvre du cadre d'itinérance EAC	Mettre en œuvre la décision des Chefs d'Etats de l'EAC d'adhérer à l'ONA (One Network Area)	Elaboration du cadre légal d'itinérance	Cadre légal d'itinérance disponible	0,1	0,2	1	1	DG TIC	0	0	0	0

Promotion de la Culture Numérique	Promotion de l'innovation en TIC	Promouvoir l'industrie numérique au Burundi	Organisation des tables rondes avec les parties prenantes et les investisseurs	Nombre des tables rondes tenues	0	0	3	6	DG TIC	30	0	15	15
		Inciter les acteurs du secteurs à utiliser des solutions énergétiques hybrides	Organisation des séances de concertation avec les parties prenantes	Nombre d'ateliers de concertation	0	0	6	10	DG TIC	30	0	18	12

		Mettre en place un centre d'excellence en TIC au Burundi	Réalisation d'une étude de faisabilité de la mise en place du centre	Etude disponible	0	0	1	1	DG TIC	35	0	35	0
			Mise en place du centre d'excellence	Le centre d'excellence en TIC fonctionnel	0	0	0,6	1	DG TIC/SETIC	1000	0	6000	4000
	Appui à la mise en place d'un environnement sécurisé pour	Relancer le processus d'adoption du projet de loi sur	Mise à jour du projet de loi sur les transactions électroniques	Projet de loi disponible	0	0,5	1	1	DG TIC	3	0	3	0

		l'utilisation rationnelle des TIC	les transactions électroniques	Relance du processus d'adoption du projet de loi sur les transactions électroniques	Loi promulguée	ND	0,5	1	1	DG TIC	0	0	0	0
			Appuyer le renforcement des capacités institutionnelles	Organisation des ateliers de concertation des parties prenantes sur la détaxation	Nombre d'ateliers tenus	0	0	3	0	DG TIC	9	0	9	

			n des terminaux										
		Mettre en place une stratégie nationale de Cyber sécurité	Elaboration de la Stratégie Nationale de Cyber sécurité	Document de Stratégie disponible	ND	0,8	1	1	DG TIC	0	0	0	0
		Mise en œuvre du cadre d'itinérance de l'EAC	Mise en œuvre la décision des Chefs d'Etats de l'EAC d'adhérer à l'ONA (One Network	Cadre d'itinérance mise en place		0,1	0,2	1	DG TIC	0	0	0	0

				Area										
				Incitation des administratifs à l'usage des outils TIC (dont l'internet)	Nombre d'ateliers de sensibilisation organisés à l'endroit des administratifs	0	0	18	36	DG TIC	720	0	360	360
Moder niser l'admini stration publique à tous les niveau	Promo tion E-Admini stration	Promoti on des conditio ns de dévelop pement des TIC dans l'adminis tration publique	Inciter les administ ratifs et la populati on à la culture numériq ue	Productio n d'une émission bimensu elle (radio) sur la vie du numériqu e	Nombre d'émissio ns bimensu elles radiodiffu sées	0	0	18	36	DG TIC/S ETIC	74	0	37	37

x			Production des articles de fond sur le numérique	nombre d'articles produits	0	0	12	24	DG TIC/SETIC	56	0	28	28
			Participation à des plateaux télé sur la vie du numérique	Nombre des plateaux télé tenus	0	0	12	24	DG TIC/SETIC	80		40	40
	Promotion de l'usage des TIC dans le processus	Inciter à l'usage des TIC dans le processus d'enseignement	Distribution des terminaux TIC dans les milieux étudiants ou les	Nombre des terminaux TIC distribués	0	0	1500	3000	DG TIC/SETIC/FSU	6000	0	3000	3000

		d'ensei- nement et la gestion des appren- tissages	et la gestion des appren- tissages	scolaires										
Appuy- er la perfor- mance du système éducatif confor- mément aux besoins nationaux et aux normes internationales	Dévelop- pement d'un système d'informa- tion et de gestion de l'éduca- tion et de la forma- tion	Redyna- misation et renforce- ment du BERNet	Redyna- misation et opéra- tionalisa- tion de BERNet	Création des clubs TIC dans les écoles	Nombre des clubs créés	9	15	45	75	DGTIC	1 12 5	22 5	67 5	4 50 0
				Mise en place d'une Unité de Gestion pour redynami- ser le BERNet	Unité de gestion mise en place et opéra- tionnelle	20%	0	60 %	10 0 %	DG TIC/S ETIC	25 0	0	12 5	12 5
					Incitation des universités à l'adhésion et	Nombre d'ateliers	3	0	6	9	DGTIC /SETI C	18	0	12

tionale s			appropriation du Bernet										
			Organisation des tables rondes pour la mise en place d'un fonds d'opérationnalisation et optimisation du BERNet	Un cadre d'alimentation du fonds d'opérationnalisation disponible	0	0	3	6	SETIC	18	0	9	9
TOTAL										30		15	
										9	94	18	15
										55	5	12	56

										1			21
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	----------	--	--	-----------

2.2.2. Sous-secteur des Médias et de la Communication

L'opérationnalisation du PND Burundi 2018-2027 dans le sous-secteur des médias et de la communication passe par la promotion du cadre légal et institutionnel ainsi que le développement des infrastructures d'appui audit sous-secteur. Cela dans l'objectif d'améliorer la disponibilité et la diversification des services média et communication à travers tout le pays.

Pour atteindre cet objectif, deux programmes sont envisagés à savoir :

Programme 1 : Renforcer le cadre légal de la communication et des médias

Au Burundi, certaines lois existantes aujourd'hui en l'occurrence la loi sur la presse, ne prend pas en compte la dimension des radios communautaires qui en réalité constituent le moteur du développement local. Par ailleurs, un texte régissant le travail de publicité au Burundi fait cruellement défaut quand on s'imagine les effets pervers que cela peut porter sur le public.

De même, le contexte médiatique burundais souffre d'un manque de législation précise en matière d'accès à l'information publique contrairement aux autres pays tant de l'Afrique en général que de l'EAC en particulier.

Dans le même ordre d'idées, il serait souhaitable que le Fonds de Promotion des Médias soit régi par un texte légal qui préciserait son mode de fonctionnement. Ce programme vise donc à améliorer

l'environnement juridique et politique de la communication et des médias.

Projet : Amélioration de l'environnement juridique et politique du sous-secteur

Ce projet consistera à la révision de la Loi sur la presse, la tenue des Etats Généraux des Médias et de la Communication, et à l'actualisation de la Politique Nationale de Communication. Il vise aussi à la réglementation du secteur de la publicité, la proposition du projet de décret portant modalités de fonctionnement, l'élaboration de la loi sur l'accès à l'information ainsi qu'à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de communication en appui au PND.

Programme 2 : Renforcer les capacités techniques et institutionnelles

Le secteur média et communication est confronté à la vétusté des équipements en perpétuelle mutation technologique ainsi qu'au manque de ressources humaines compétentes. Ce programme vise à moderniser les équipements et les programmes des médias, autonomiser en énergie les centres de réémissions, réhabiliter les pistes d'accès aux sites d'émissions et de réémissions et à renforcer les capacités des ressources humaines.

Projet 1 : Moderniser les équipements et les programmes médias

Le manque de performance des équipements reste un défi majeur pour répondre aux normes en matière de télé diffusion et de la presse écrite. Ce projet consiste à redynamiser le Centre de Formation des Médias

(CFM) et le Centre d'Etude et de Recherche en Audiovisuel (CERA) ainsi qu'à moderniser les équipements de production audio-visuelle et de la presse écrite.

Projet 2 : Autonomiser en énergie les centres de réémissions

Les centres de réémission souffrent d'un manque d'énergie ce qui handicape leur fonctionnement et hypothèque la desserte de tout le territoire national. Ce projet consiste à assurer l'alimentation continue des centres en énergie photovoltaïque.

Projet 3 : Réhabiliter les pistes d'accès aux sites d'émissions et de réémissions

Les pistes d'accès aux sites d'émission et de réémission sont très défectueuses et ne permettent pas facilement des interventions de maintenances et d'entretien de manière régulière des équipements sur place. Ce projet vise à faciliter l'accès aux sites d'émissions et de réémissions.

Projet 4 : installer des équipements de transmission du signal radio dans 6 sites additionnels

Le signal radio étant inexistant dans certaines parties du pays, la création de sites additionnels de transmission permettra à améliorer la couverture de la radiodiffusion sonore. Ce projet vise donc à éliminer les zones d'ombres pour augmenter le taux de couverture de la radio nationale.

Projet 5 : Renforcement des capacités des ressources humaines

Le sous-secteur souffre d'une part d'un départ croissant du personnel qualifié et d'autre part d'un manque de structures de formation continue. Ce projet consiste à initier des formations des journalistes, des techniciens de l'information et autres parties prenantes, mettre à l'échelle le réseau des animateurs communautaires, effectuer des descentes d'encadrement et à disposer des données qualitatives et quantitatives du secteur.

Ces programmes et projets sont assortis d'actions / activités, d'indicateurs objectivement vérifiables, de cibles, de services responsables ainsi que de coûts et structures responsables tels que déterminés dans le tableau 6 ci-après.

Le coût global d'opérationnalisation du PND Burundi 2018-2027 dans le sous-secteur des médias et de la communication est de 26.779.000.000 de francs burundais.

Tableau 6 : Cadre logique du sous-secteur des médias et de la communication

Résultat attendu: Secteur des Médias et de la communication mieux structuré et dynamique à l'horizon 2027														
Axe stratégique: Développer le secteur média et communication au service du développement économique et social														
Domaine d'intervention: Promotion du cadre légal et développement des infrastructures d'appui aux secteurs des médias et à la communication														
Objets stratégiques	Programmes	Projets	Actions	Activités	Indicateurs	Cible				Services responsables	COUTS EN MILLION DE BIF			
						Situation de référence	2018/19 - 2020/21	2021/22 - 2023/24	2024/25 - 2026/27		Côt global	2019/20	2020/21	2022/23
Améliorer la disponibilité	Renforcer le cadre	Amélioration de l'environnement	Modifier la Loi sur la presse	Insertion et/ou des dispositifs	Loi sur la presse	0%	0%	100%	0%	DGCM	0	0	0	0

nibilité et la diversification des services médias et communication à travers tout le pays	légal de la communication et des médias	bonne juridique et politique du sous-secteur	presse	relations en rapport avec les radios communautaires, les médias émergents	révisé et disponible									
	Création des	Amélioration de		Vulgariser la loi sur la	Nombre d'exe	0	0	2000	0	DGC M	30	0	30	0

			Tenir les Etats Généraux des Médias et de la Communication	Mettre en place une commission technique	Commission mise en place	0		100%	0%	DGCM	0	0	0	0
				Recruter 3 experts	Experts recrutés	0	0%	100%	0%	DGCM	30	0	30	0
				Organiser une semaine des états généraux	Rapport général disponible	0	0%	100%	0%	DGCM	100	0	100	0
			Actualiser la Politique	Mettre sur pied une commission	Commission mise	0%	0%	40%	0%	DGCM	0	0	0	0

			Nation ale de Com munic ation	sion techniqu e	en place									
			Elabor er un texte régiss ant le secte ur de la publici té	Elaborer un texte régissan t le secteur	Texte régiss ant le secte ur dispo nible	0	0%	100%		DGC M	10	0	10	0
			Elabor er la loi sur l'accè s à l'infor matio	Mettre en place une commis sion techniqu e	Com missio n mise en place	0	0%	100%		DGC M	0	0	0	0

			n											
				Elaborer un projet de loi	Projet de loi disponible					DGC M	10		10	
				Organiser deux (2) ateliers de consultation avec les parties prenantes	Nombre d'ateliers organisés		0	2		DGC M	20	10	10	0
				Organiser un atelier de validation	Nombre d'ateliers organisés					DGC M	5	0	5	0

				n	sés									
				Tenir quatre (4) ateliers régionaux de vulgarisation la loi adoptée	Nombre d'ateliers organisés		0	4		DGC M	80	0	80	0
				Célébrer annuellement le 28 septembre consacrée à la journée internati	Nombre de journées célébrées		0	3	6	DGC M	90	0	45	45

				onale de l'accès universe l à l'informa tion										
			Mettre en œuvre la Straté gie nation ale de comm unicati on en appui au PND	Cfr Stratégi e national e de commun ication en appui au PND	Cfr Straté gie nation ale de comm unicati on en appui au PND	Cfr Strat égie natio nale de com muni cation en appui au PND	Cfr Strat égie natio nale de com muni cation en appui au PND	Cfr Strat égie natio nale de com muni cation en appui au PND	natio nale de com muni catio n en appui au PND	Cf Strat égie natio nale de com muni catio n en appui au PND	24 85			

	Renforcer les capacités techniques institutionnelles	Moderniser les équipements et les programmes médias	Redynamiser le Centre de Formation des Médias (CFM)	Equiper le centre	Centre équipé	60%	60%	90%	100%	DGC M	20	0	12	8
					Effectif recruté	0	0	4	4	DGC M	33 5	0	16 7	16 7
			Redynamiser le Centre d'Etud	Doter le CERA des équipements modern	Centre équipé	60%	60%	90%	100%	DGC M	50	0	30	20

			e et de Recherche en Audio visuel (CER A)	es de formation										
			Moder niser les éqip ement s de produ ction audio- visuell e et de la press	Réhabilit er les centres d'émissi ons et de réémissi ons de la RTNB	Nomb re de centre s réhabi lités	1 sur 6	1	2	3	RTN B	4 04 1	0	3 23 2	80 8

			e écrite											
				Rendre opératio nnelle la STNB							0		0	
				Renouv eler les équipem ents de producti on pour la RTNB/P PB/ABP/ CIEP	Types et quanti tés d'équi peme nts renou velés RTNB	40%	45%	85%	90%	RTN B	1 91 0	0	1 21 0	70 0
					Types et quanti tés	10%	35%	70%	85%	PPB	99 8	0	55 0	44 8

					d'équi peme nts renou velés PPB									
					Types et quanti tés d'équi peme nts renou velés ABP	15%	20%	50%	70%	ABP	1 05 0	0	80 0	25 0
					Types et quanti tés d'équi peme	20%	30%	60%	90%	CIEP	10 7	0	67	40

					nts renou velés CIEP									
				Doter les PPB d'une imprimer ie des journaux	Impri merie dispo nible et foncti onnell e	0%	0%	30%	100%	PPB	25 0	0	50	20 0
					Nomb re de journa ux tirés	2520 00 par an	756 000	756 000	756 000	PPB	0	0	0	0
				Doter le CIEP des outils de	Outils de produ ction	20%	20%	40%	80%	CIEP	10 41	0	40 0	64 1

				production et de mobilisation communautaire	et de mobilisation communautaire disponibles									
				Mettre en place des systèmes d'archivage numérique RTNB/P PB/ABP/CIEP	Système d'archivage numérique fonctionnel RTNB	10%	10%	30%	85%	RTNB	3756	0	1500	2256

					Système d'archivage numérique fonctionnel PPB	0%	0%	10%	40%	PPB	250	0	80	170
					Système d'archivage numérique fonctionnel ABP	0%	0%	10%	45%	ABP	162	0	70	92
					Système d'archivage	0%	0%	10%	45%	CIEP	238	0	138	100

					numérique fonctionnel CIEP									
				Doter le studio photo de l'ABP d'un équipement numérique	Studio de l'ABP doté d'un équipement numérique	0%	0%	15%	50%	ABP	31 3	0	10 0	21 3
		Autonomisation en énergie des centres de	Assurer l'alimentation continue des	Doter les centres d'émissions et réémissions des équipements	Centres dotés d'énergie photovoltaïque	0	0	3	3	RTN B	2 40 0	0	1 20 0	1 20 0

		rémissions	centres en énergie	centres d'énergie photovoltaïque										
				Installer la ligne électrique de BIRIME	Centre de BIRIME alimenté	0%	20%	50%	100%	RTN B	113	-	80	33
		Réhabilitation des pistes d'accès aux sites d'émission	Faciliter l'accès aux sites d'émissions et de rémissions	Réhabiliter les pistes d'accès aux sites d'émissions et de rémissions	Pistes réhabilitées	2	2	4	5	RTN B	963	0	663	300

		s et de réémi ssion s												
		Install ation des équip ement s de distrib ution du signal radio dans 6 nouve aux sites	Install er les équip ement s							RTN B	15 00			

	Renforcer les capacités des ressources humaines	Appui au renforcement des capacités des journalistes, des techniciens de l'information et des autres parties prenantes	Initier les formations des journalistes, des techniciens de l'information et autres parties prenantes	Former les journalistes, les techniciens de l'information et autres parties prenantes sur les techniques journalistiques	Nombre de journalistes, techniciens de l'information et autres parties prenantes formés	200	500	600	600	CAB	1080	125	478	478
--	---	--	---	--	---	-----	-----	-----	-----	-----	------	-----	-----	-----

		ntes												
			Mettre à l'échelle le réseau des animateurs communautaires	Identifier les animateurs communautaires dans 11 provinces restantes	Animateurs communautaires identifiés	2418	3858	8118	8118	CIEP	33	0	20	13
				Former les animateurs communautaires identifiés	Modules dispensés	3	2	6	3	CIEP	935	170	510	255

				s										
			Effectuer des descentes d'encadrement	Suivre et évaluer les activités des relais communautaires encadrés par le CIEP	Descentes de suivi et d'évaluation effectuées	0	10	30	40	CIEP	70 4	80	24 0	32 0
				Doter les relais communautaires des kits de mobilisa	Kit distribués	10%	10%	60%	90%	CIEP	35 7	36	21 4	14 3

				tion										
	Dispo ser des donn ées statist iques du secte ur- secte ur	Alime ntatio n de la base des donné es du sous- secte ur	Collec ter les donné es qualit atives et quanti tatives du secte ur	Mener une enquête de l'auditoir e	Enquê te de l'audit oire dispo nible	0%	0%	100%		DGC M	50 0	0	25 0	25 0
				Comma nditer 5 études sur les Connais sances, Attitudes	Donn ées qualit atives et quanti tatives	20%	40%	60%	100%	CIEP	1 00 0	0	50 0	50 0

				, Pratique s (Etudes CAP) et d'autres études liées au secteur de la commun ication pour le dévelop pement	du secte ur dispo nible									
				Actualis er l'annuair e statistiq ue du sous-	Annua ire statisti que actuali sé	40%	60%	80%	100%	SCS	20	0	10	10

				secteur										
TOTAL											26	42	12	9
											77	1	72	65
											9		4	0

2.2.3. Sous-secteur des Postes

L'opérationnalisation du PND Burundi 2018 – 2027 dans le sous-secteur des postes passe par la création des conditions de nature à faire de la RNP une entreprise innovante et intégrante au service du développement.

Quatre programmes assortis de projets sont envisagés pour atteindre les objectifs stratégiques visés plus haut en matière postale. Il s'agit de :

Programme 1 : Amélioration du cadre institutionnel, légal et réglementaire

Ce programme vise à mettre en place un cadre institutionnel et un cadre légal en matière de régulation des postes. Il montrera la ligne de démarcation entre les activités relevant des missions classiques de la Poste et celles relatives aux opérations bancaires.

Projet 1 : Mettre en place un cadre institutionnel

Ce projet vise à élaborer un projet de décret portant réorganisation de la RNP et à déterminer le statut juridique de l'entité Poste Finance. La RNP étant concurremment régie aujourd'hui par Le décret n° 100/82 du 14 mars 2011 portant réorganisation et fonctionnement de la RNP et la loi n° 1/17 du 22 Août 2017 régissant les activités bancaires, une clarification s'impose.

Projet 2 : Mettre en place un cadre légal en matière de régulation

Ce projet vise à mettre en place une commission chargée d'élaborer un projet de loi portant code des communications électroniques et des Postes et à un organe de régulation postale. Le secteur postal burundais est le seul qui n'est pas régulé au niveau de la sous-région. En outre, la régulation de ce secteur est une des plus grandes recommandations de l'UPU, l'UPAP et l'EACO.

Programme 2 : Amélioration de la gestion de la RNP

Ce programme vise à élaborer les outils de gestion de la Régie Nationale des Postes. La RNP compte un personnel pléthorique mal répartie au niveau national et se rend coupable de détournements et de déficits. Ce programme contribuera à éradiquer toutes ces préoccupations.

Projet 1 : Elaborer les outils de gestion

Ce projet vise à diagnostiquer le domaine des Postes et à élaborer les outils de gestion en l'occurrence (i) le Manuel des procédures administratives, comptables et financières, (ii) le Plan d'Affaires et (iii) le Plan de Marketing et communication. Il vise également le déploiement du personnel en tenant compte de la qualification de chacun et permettra une gestion saine de la RNP.

Programme 2 : Renforcer les capacités du personnel de la RNP

Ce programme vise à élaborer un plan de formation, à organiser des formations et à redéployer le personnel de la RNP. Le Volet bancaire requiert notamment un personnel formé sur les techniques bancaires tel que recommandée par la Banque de la République du Burundi. Il vise aussi le redéploiement en vue d'instaurer la cogestion des agences et guichets.

Projet 1 : Elaborer un plan de formation

Ce projet concerne l'élaboration des modules de formation (comptabilité, exploitation postale, stratégies marketing, culture d'entreprises, activités d'intermédiation bancaires). Il vise également le recyclage du personnel conformément aux exigences des deux domaines (postal et bancaire).

Projet 2 : Organiser des formations

Ce projet concerne l'organisation des formations à l'endroit du personnel de la Régie Nationale des Postes. Il vise en outre (i) la formation des formateurs d'une part et (ii) l'identification des bénéficiaires de la formation d'autres. Il contribuera à la rentabilité de la RNP.

Projet 3 : Redéployer le personnel (cogérer et compléter l'effectif)

Ce projet vise essentiellement l'audit du personnel en vue d'affecter les agents à la place qu'il faut selon leur qualification. Il vise également à étoffer les services avec un minimum d'un personnel requis et efficient.

Programme 3 : Moderniser les infrastructures et équipements de la RNP

Ce programme vise à renforcer les capacités en infrastructures et en équipements en vue de prévenir d'éventuels vols et détournements et lutter contre le terrorisme. Il répond aussi aux recommandations de la BRB en matière de conformité des opérations ainsi que à celles des partenaires en matière de sécurité financière (western union, RIA etc...).

Projet 1 : Renforcer des capacités en infrastructures

Ce projet vise à construire de nouveaux bureaux et à réhabiliter ceux existants. Il s'agit de la construction et de la réhabilitation des bâtiments conformes aux normes bancaires, entre autres les chambres fortes.

La mise en œuvre du programme du Gouvernement de doter chaque commune d'un bureau de Poste a été réalisé dans la précipitation en prenant en location des immeubles disponibles sur place ne répondant pas aux normes exigées pour les opérations financières. Certains immeubles en pleine propriété de la RNP ne répondent pas non plus aux normes exigées.

Projet 2 : Renforcer les capacités en équipements

Ce projet vise à acquérir des moyens de transport de fonds(i), les équipements de sécurité(ii) et les équipements informatiques (iii). Bien plus, la Poste étant actionnaire dans la Société « Bi Switch », ce projet permettra la connexion au switch monétique national et l'interopérabilité avec les institutions financières et établissements de crédit.

Programme 4 : Adressage et codification postale

Ce programme vise à élaborer une Politique Nationale d'adressage et de codification. L'adressage permettra d'atteindre tout usager du service public, une communauté, un quartier ou un domicile avec beaucoup de précision. Il facilitera l'administration publique dans la programmation et la planification du développement, facilitera les services de sécurité, les services de collecte des impôts à atteindre facilement les usagers.

La codification quant à elle consiste à mettre sur pied un indicateur national distinctif qui permet de localiser et de déterminer l'adresse postale de tout habitant du Burundi, en vue de la distribution facile et rapide des envois postaux. Elle aide aussi à localiser différents consommateurs de produits.

Projet : Elaboration d'une Politique Nationale d'adressage et de codification

Ce projet vise à sensibiliser les parties prenantes sur l'élaboration de la Politique Nationale d'adressage et de codification(i), à mettre en place

un cadre institutionnel (ii) et à mettre en place des services inhérents à l'adressage et codification postale(iii). Il facilite l'accès aux soins de santé et autres services à domicile, l'identification des administrés et la sécurité des populations.

Ces programmes et projets sont assortis d'actions / activités, d'indicateurs objectivement vérifiables, de cibles, de services responsables ainsi que de coûts et structures responsables tels que déterminés dans le tableau 7 ci-après.

Tableau 7 : Cadre logique du sous-secteur des Postes

Résultat attendu : La Poste, une Entreprise innovante et intégrante au service du développement à l'horizon 2027												
Obj ectif s strat égiq ues	Pro gra mm es	Proj ets	Acti ons	Activités	IOV	Cibles			Coûts			Stru ctur es res pon sabl es
						Sit ua tio n de réf ér en ce 20 17/ 18	20 18 /1 22- 20 23/ 24 /2 1	20 21/ 22- 20 23/ 24 /2 7-	CO UT GE NE RA L (en Mil lio n de FB U)	20 18 /1 9- 20 20 /2 1	20 21 /2 2- 20 23 /2 4	
Axe d'intervention 1 : Promouvoir le leadership du développement du domaine des postes												

Domaine d'intervention : Exploitation postale et activités bancaires														
Ren dre com péti f le dom aine post al	Am élior atio n du cadr e insti tutio nnel , léga l et règl eme ntair e	Mis e en plac e du cadr e insti tutio nnel	Elab orer un proje t de décr et de réor gani satio n de la RNP	Mettre en place une commission chargée d'élaborer le projet de décret	1 com miss ion est mise en plac e	0 %	0 %	10 0%		0	0			RN P
				Faire toiletter le projet de décret au SNL	1 proje t de décr et toilet té	0 %	0 %	10 0%		0	0			RN P
				Promulguer le décret	1 Décr et pro mulg	0 %	0 %	10 0%		0	0			RN P

				ué										
		Déterminer le statut juridique de l'entité Post e Finance	Recruter un cabinet chargé de préparer le statut juridique	1 cabinet recruté	0 %	100 %			0	0				RN P
			Valider le statut juridique	1 PV de réunion du Conseil d'Administration disponible	0 %	0 %	100 %		0	0				RN P
	Mettre	Mettre en	Mettre à jour le projet de loi portant code des	1 Proj	0 %	80 %	100 %		0	0				DG TIC

		en plac e un cadr e léga l en mati ère de régulatio n	plac e une com missi on char gée de mettr e à jour le proje t de loi porta nt code des com muni	communications électroniques et des postes	et de loi élab oré												
				Relancer le processus d'adoption du projet de loi	1 proje t de loi disp onibl e	0 %	0 %	10 0%		0	0						DG TIC
				Faire le suivi de la promulgation de la loi	1 Loi pro mulg uée	0 %	0 %	10 0%		0	0						DG TIC
				Elaborer des textes d'application	Nom bre de texte s d'ap plica	0	0	20		0	0						DG TIC

			communications électroniques et des Postes		tion élaborés									
			Mettre en place un organe de régulation	Elaborer et faire signer un projet de décret régissant l'organe de régulation	Décret disponible	0	0	2		0	0			DG TIC

			Organiser des ateliers de sensibilisation à l'endroit des coursiers privés (DHL, FEDEX, ARAMEX, des agences de transports par bus) et des opérateurs des télécommunications	Nombre de rapport d'ateliers de sensibilisation disponibles	0	0	3 rapports par période		15		15		DG TIC
Gérer rationnellement	Elaborer des outils de gestion	Tenir les états généraux de la Post	Préparer les TDR des Etats Généraux	TDR disponibles	0	0	1		0				DG TIC
			Lancer les invitations	Nombre d'invitations	0 %	0 %	100 %		0				DG TIC

ressources humaines, le patrimoine immobilier et le patrimoine roulant		e		tations distribuées									
			Organiser les Etats Généraux	Etats Généraux tenu	0 %	0 %	100 %		40		40		DG TIC
			Elaborer un manuel de procédures administr	Recruter un consultant	Consultant recruté	0 %	0 %	100 %		30	0	30	

			ative , com ptabl e et finan cière											
				Valider un Manuel de Procédures administratives, comptables et financières	1 Man uel de proc édur es admi nistr ative s, com ptabl es et finan	0 %	0 %	10 0%		0	0			RN P

				cière s valid é										
			Elab orer un plan d'aff aires	Recruter un consultant	1 Con sulta nt recr uté	0 %	0 %	10 0%		0	0	0		RN P
				Valider le projet de plan d'affaires	1 proje t de plan d'aff aires valid é	0 %	0 %	10 0%		15	0	15		RN P
			Elab orer un plan	Recruter un consultant chargé de rédiger le projet de plan de communication et de marketing	1Co nsult ant recr	0 %	0 %	10 0%		0	0			RN P

			de marketing et communication	uté										
			Valider le projet de plan de marketing et communication	1 plan disponible et validé	0 %	0 %	100 %		12	0	12	0	RN P	
			Elaborer une stratégie nationale de développement postal	1 consultant recruté	0 %	0 %	0 %	100 %	0	0	0	0	RN P	

			al tel que reco mma ndé par les Chef s d'Eta t de l'EA C											
				Valider le projet de stratégie nationale de développement postal	1 strat égie natio nale de déve lopp eme	0 %	0 %	0%	10 0 %	80		80	0	RN P

					nt post al disp onibl e et valid é									
			Mettr e à jour l'org anigr amm e de la RNP	Mettre en place une équipe chargée de la mise à jour de l'organigramme de la RNP	1 équi pe mise en plac e	0	10 0 %			0		0		RN P
				Valider l'organigramme par l'autorité tutélaire	1 orga nigra mme valid é	0 %	10 0 %			0		0		RN P

				Créer le service de Contrôle de gestion,	1 service de contrôle de gestion créé	0 %	0 %	10 0%		0		0		RN P
				Créer le service de Gestion des risques,	1 service de gestion des risques créé	0 %	0 %	10 0%		0		0		RN P
				Créer le service d'Audit interne	1 service	0 %	0 %	10 0%		0	0	0		RN P

					ce d'Au dit inter ne créé									
Ren forc er les cap acit és du pers onn el de la RN P	Elab orer un plan de form atio n	Elab orer des mod ules de form ation (com ptabi lité, expl oitati on post ale,	Mettre en place une équipe chargée d'élaborer des modules de formation	1 équi pe mise en plac e	0 %	0 %	10 0%		0	0	0		RN P	
			Valider des modules de formation (par la Direction de la Poste)	Nom bre de mod ules de form ation valid	0 %	0 %	10 0%		10	0	10		RN P	

			strat égie s mark eting , cultu re d'ent repri ses, activi tés d'int ermé diati on banc aires		és										
		Org anis er	Choi sir les	Acquérir le matériel didactique (logiciels, machines etc...)	Le maté riel	0 %	0 %	50 %	50 %	40		20	20	RN P	

		des form atio ns	form ateur s		didac tiqu e acqu is										
				Organiser deux ateliers de formation des formateurs	Nom bre de rapp orts de form ation prod uits	0	0	1 ate lier	2 at eli er s	30		15	15	RN P	
				Etablir un calendrier de formation	1 cale ndrie r de form ation établ	0 %	0 %	10 0%		0				RN P	

				i										
			Identifier les bénéficiaires de la formation	Identifier le personnel à former	Nombre de personnes à former identifié	0	0	400 personnes		0				RN P
			Organiser quinze (15) ateliers de formation	Organiser quinze (15) ateliers de formation	Nombre de rapports des ateliers de formation	0	0	7 ateliers	15 ateliers	150		75	75	RN P

					prod uits											
		Red épl oyer le pers onn el (cog esti on, com plét er l'eff ectif ,)	Audit er le pers onne l de la RNP	Préparer un DAO de recrutement d'un Cabinet d'audit	DAO disp onibl e	0 %	0 %	10 0%		0	0	0			RN P	
				Recruter un Cabinet d'audit du personnel	Cabi net recr uté	0 %	0 %	10 0%		0	0	0				RN P
				Valider le rapport d'audit du personnel	Rap port valid é et disp onibl e	0 %	0 %	10 0%		10	0	10				RN P

				Classer le personnel par catégorie	Rapport de classement disponible	0 %	0 %	100%		0		0	0	
				Procéder à la réaffectation	Décision de réaffectation disponible	0 %	0 %	100%		0		0	0	RN P
			Equiper le centr	Préparer un DAO de fournitures informatiques	DAO disponible	0 %	0 %	100%		0	0	0		RN P

			e de form ation post ale des outil s infor mati ques		e										
				Acquérir des ordinateurs et accessoires (Lap top, imprimante,)	Maté riel infor mati que disp onibl e	0 %	10 0 %	10 0%		25	0	25			RN P
Axe stratégique 2 : Doter et valoriser le patrimoine de la RNP															
Domaine d'intervention : Infrastructures et sécurité															

Cont ribu er à l'incl usio n finan cière	Mod erni ser les infra stru ctur es et équi pem ents de la RN P	Ren forc er des cap acit és en infra stru ctur es	Con strui re des nou veau x bure aux	Elaborer un dossier d'appel d'offre	1 DAO élab oré et publi é	0 %	0	10 0%		0		0	0	RN P
				Attribuer le marché	1 lettre de com man de du marc hé disp onibl e	0 %	0	10 0%		0				RN P
				Bâtir des bureaux	Nom bre de	0 %	0	3	6	1 00 0		50 0	50 0	RN P

				bure aux bâtis										
		Réh abilit er les bure aux	Elaborer un dossier d'appel d'offre	1DA O élab oré et publi é	0 %	0	50 %	50 %	0					RN P
			Attribuer le marché	1 lettre de com man de du marc hé disp onibl e	0 %				0					RN P

			Rénover les bureaux	Nombre de bureaux rénovés	0 %	0 %	11	21	1 000		500	500	RN P
	Renforcer les capacités en équipements	Acquérir des moyens de transport de fonds	Elaborer un dossier d'appel d'offre	Le DAO élaboré et publié	0	0	50 %	100 %	0	0	0	0	RN P
			Attribuer le marché	1 lettre de commande du marc	0	0	50 %	100 %	0	0	0	0	RN P

				hé disp onibl e										
			Acquérir des véhicules répondant aux normes de sécurité	Nom bre de cami onne ttes pick up avec blind age acqu ises	0	0	5	10	1 30 0	0	65 0	65 0	RN P	
		Acqu érir les équi pem	Elaborer un dossier d'appel d'offre	1 DAO élab oré et	0	0 %	10 0%		0	0			RN P	

			ents de sécu rité		publi é									
				Acquérir des caméras de surveillance, portiques de sécurité, scanneur, détecteurs des métaux	1 lettre de com man de de marc hé disp onibl e	0	0 %	50 %	10 0 %	1 50 0	0	75 0	75 0	RN P
			Acqu érir les équi pem ents infor mati	Elaboration d'un dossier d'appel d'offres relatif à l'acquisition des Distributeurs Automatiques de Billets (DAB), des interfaces, des logiciels permettant l'exploitation du Switch monétique national et la	1 DAO élab oré et publi é	0 %	0 %	50 %	10 0 %	0	0	0	0	RN P

			ques	transmission aux clients et partenaires des données et messages en ligne ;										
				Acquérir huit (8) DAB	Nombre de DAB acquis	0	0	4	8	960	0	480	480	RN P
				Acquérir des logiciels d'interfaçage	Nombre de logiciel d'interfaçage	0	0	1		60		60		RN P

			d'adressage et de codification	2 onduleurs et 1 cabine disponibles										
			Former des agents de la RNP sur l'utilisation de la base de données postales	Nombre d'agents formés	10	10	15	20	10	0	6	4	RNP	
			Mettre en place un Cadre Institutionnel	Mettre en place un Comité Interministériel de Pilotage de l'Adressage et la Codification Postale (CIPACP)	Comité mis en place	0%	0%	100%		0			DGTIC	
			Recruter deux consultants (international et national)	1 Consultant	0%	0%	100%		0	0	0	0	CIPAC	

			nel	chargés de l'élaboration de la politique Nationale d'Adressage et de Codification et du DAO de recrutement d'un cabinet chargé de mettre en place système d'Adressage et de Codification	sultant recruté,										P
					1	0 %	0 %	0%	100 %	150	0	0	150		CIP AC P

				DAO disponible	0 %	0 %	0%	100 %	10	10	0	0	10	CIP AC P
				Organiser des ateliers de sensibilisation des administratifs	0	0	2	4	20	0	0	20		CIP AC P
				Recruter un cabinet chargé d'installer un système d'Adressage et de	1	0 %	0 %	0%	100 %	25	0	0	25	CIP AC P

				Codification	ibuti on du marc hé disp onibl e									
				Installer et mettre en service un système d'adressage et codification	1 syst ème d'adr essa ge et codif icati on insta llé et fonct ionn el	0 %	0 %	0%	10 0 %	14 00 0	0	0	14 00 0	CIP AC P

			Mettr e en plac e des servi ces inhér ents à l'adr essa ge et codif icati on post ale	Créer un service de distribution du courrier à domicile	1 servi ce de distri butio n du cour rier à domi cile est créé	0 %	0 %	0%	10 0 %	0	0	0	0	RN P
				Former des facteurs chargés de distribuer le courrier à domicile	Nom bre de rapp orts de form ation	0	0	0	2	15	0	0	15	RN P

					des facte urs disp onibl es									
TOTAL										20	0	3	17	
										73		29	43	
										2		3	9	

3. CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE, DE FINANCEMENT ET DE SUIVI-EVALUATION

3.1. Cadre institutionnel de mise en œuvre

Le cadre institutionnel de mise en œuvre de la présente stratégie sectorielle s'aligne au cadre institutionnel de coordination de la mise en œuvre du PND. Ce dernier est composé des deux organes suivants :

- Le Comité National de Pilotage et de Coordination des Politiques et Programmes de développement ;
- Les Ministères et structures techniques opérationnels de mise en œuvre et de suivi sectoriel et local.

Les Ministères et structures techniques opérationnels de mise en œuvre et de suivi sectoriel et local sont chargés de l'exécution, de la coordination et du suivi des programmes/projets et réformes au niveau interne.

Ainsi, la mise en œuvre de cette stratégie sectorielle impliquera, de façon directe, les institutions et organes suivants :

- Les services de l'Administration Centrale du Ministère de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias à savoir le Secrétariat Permanent, la Direction Générale des TIC et la Direction Générale de la Communication et des Médias et ;
- Les entités sous tutelle du Ministère à savoir : FSU, SETIC, ONATEL, RNP, RTNB, PPB, ABP et CIEP.

Elle impliquera également, de façon indirecte, les institutions et organes suivants :

- Le Comité National de Pilotage et de Coordination des Politiques et Programmes de développement prévu par le PND Burundi 2018-2027.
- Le Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique pour la mise à disposition des fonds requis ;
- Le Ministère ayant la coopération au développement dans ses attributions pour la mobilisation des partenaires techniques et financiers ;
- Les Ministères ayant l'administration du territoire, la sécurité publique et l'environnement dans leurs attributions notamment dans l'exécution du projet en rapport avec l'adressage et la codification postale ;
- Le parlement pour l'adoption des textes législatifs ;
- Le Gouvernement pour l'adoption des projets de textes juridiques et des documents connexes ;
- Les organes de régulation des TIC, des Postes et des Médias notamment dans l'élaboration des politiques et des cadres légaux ainsi que l'identification des zones d'ombre ou non encore desservies ;
- Les partenaires techniques et financiers ;

- Les opérateurs télécoms et postales ainsi que les médias pour l'opérationnalisation de certaines activités.

3.2. Mécanismes de financement

La mise en œuvre de la Stratégie sectorielle sera financée par des ressources internes et celles mises à la disposition du Gouvernement par les partenaires techniques et financiers.

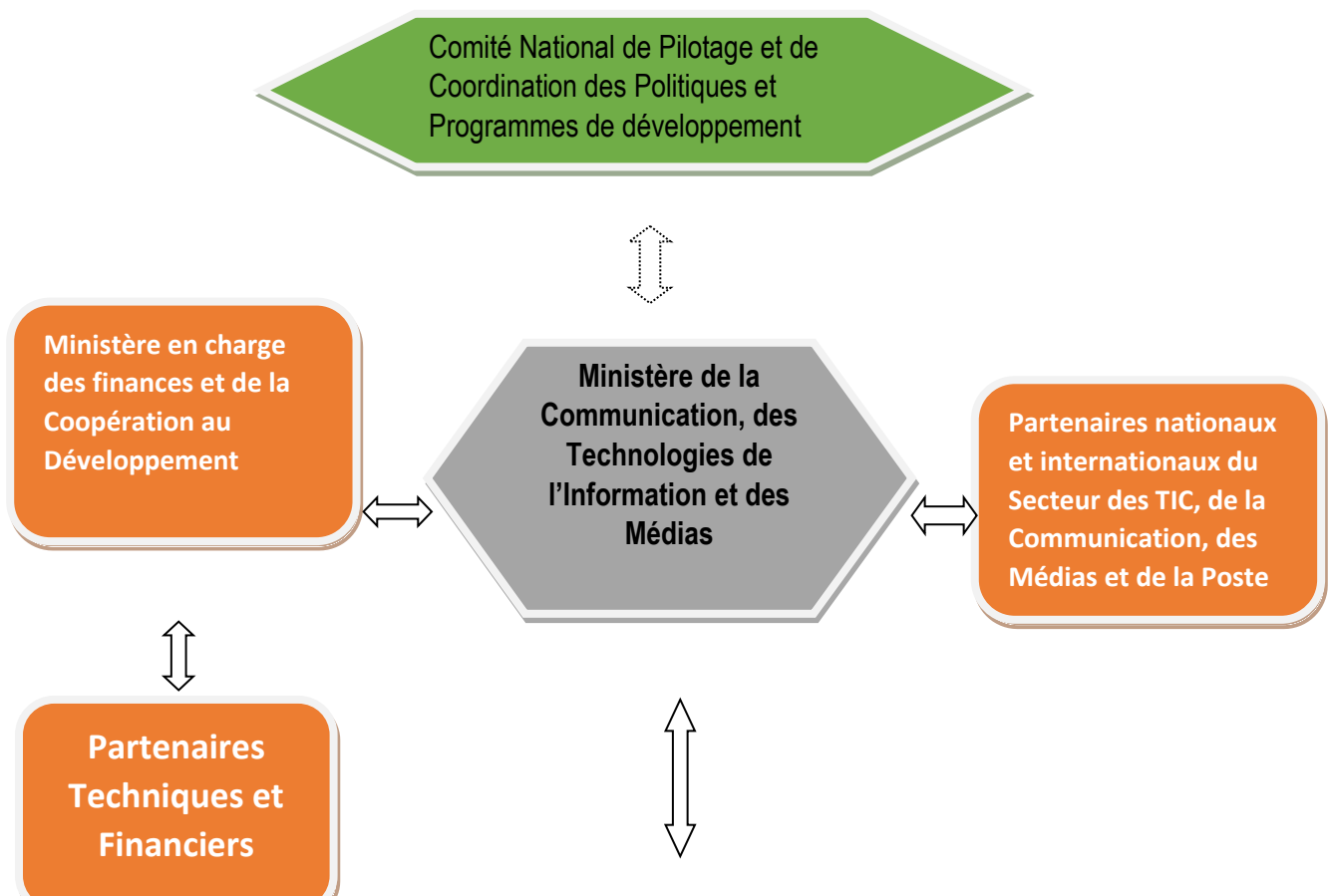
Les opérateurs et autres intervenants du secteur pourront aussi contribuer, chacun en ce qui le concerne, à la réalisation ou le financement de telle ou telle autre activité en droite ligne avec les programmes et projets présentés dans la présente stratégie.

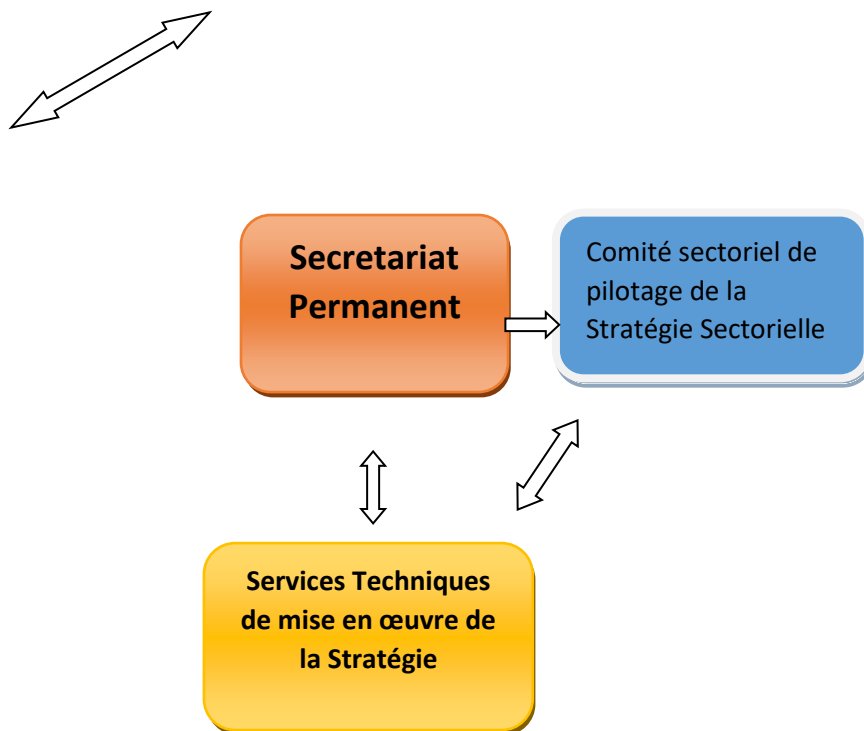
Ainsi, le Ministère ayant les finances dans ses attributions travaillera en étroite collaboration avec le Ministère en charge de la coopération pour mobiliser les partenaires techniques et financiers pour le financement de la mise en œuvre de cette stratégie à la requête du Ministre de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias.

3.3. Cadre institutionnel de suivi-évaluation

Il sera créé un Comité sectoriel de pilotage chargé de s'assurer de la mise œuvre de la présente stratégie et rendre compte périodiquement au Ministre de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias de l'état d'exécution. Ce Comité sera présidé par le Secrétaire Permanent.

3.4. Montage institutionnelle de mise en œuvre, financement et suivi-évaluation





4. CONCLUSION

L'opérationnalisation du PND Burundi 2018-2027 dans le secteur de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias

passera absolument par la mise en œuvre de 11 programmes subdivisés en 27 projets.

La Stratégie Sectorielle précise pour chaque projet des actions et activités à réaliser, le budget y afférent, les indicateurs objectivement vérifiables, les cibles ainsi que la structure responsable.

Les coûts globaux d'opérationnalisation du PND-Burundi 2018-2027 dans le secteur des TIC, de la Communication & Médias ainsi que des Postes, sont estimés à :

- ❖ 309 551 000 000 de francs burundais pour le sous-secteur TIC ;
- ❖ 26779 000 000 de francs burundais pour le sous-secteur de la Communication & Médias ;
- ❖ 20 632 000 000 de francs burundais pour le sous-secteur des Postes.

Soit un **budget global de 356 962 000 000 de francs burundais** pour tout le secteur de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias.

Annexe

I. Membres de la Commission chargée d'élaborer la Stratégie Sectorielle

1. Monsieur Anicet NIYONKURU, Président ;
2. Monsieur Jérôme NDIKURIYO, Vice-Président ;
3. Monsieur Ferdinand MBIRIGI, Secrétaire ;
4. Madame Rosine Guilene GATONI, Membre ;
5. Monsieur Alexandre NISUNGUMUGAMBWE, Membre ;
6. Monsieur Olivier Francis CUBAHIRO, Membre ;
7. Monsieur Evariste MINANI, Membre ;
8. Monsieur Blaise NKANIRA, Membre ;
9. Monsieur Delphin Juste NTIRENGANYA, Membre ;

10. Monsieur Thierry RWAMUYANGE, Membre ;
11. Monsieur Chanel NSABIMBONA, Membre ;
12. Monsieur Mathias NDAYIRAGIJE, Membre ;
13. Madame Espérance NIJEMBAZI, Membre ;
14. Monsieur Alain Jovis BWIMANA, Membre ;
15. Monsieur Juvénal MAZINA, Membre ;
16. Monsieur Astère NDUWAMUNGU, Membre ;
17. Monsieur Marcel NOBERA, Membre ;
18. Monsieur Jean Marie MUNDANIKURE, Membre ;
19. Madame Ella BAKUNDA, Membre ;
20. Monsieur Fidèle HASABA, Membre et ;
21. Madame Doris NEZERWE, Membre.

II. Experts ayant encadré le processus d'élaboration de la Stratégie sectorielle

1. Madame Mireille IRAKOZE, Expert en Planification ;
2. Monsieur Samuel NSHIMIRIMANA, Expert en Planification ;
3. Monsieur Evode NDAYIZIGIYE, Expert en Médias et Communication ;
4. Monsieur Nathan NTAHONDI, Expert en TIC et ;
5. Monsieur Déo MISIRAKUBA, Expert en Postes